



Kiosque Retraités :

De la méconnaissance des droits aux difficultés d'accès et au mépris d'Orange

Montreuil, le 22 juillet 2021

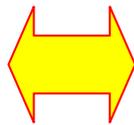
Lors du passage en retraite, déjà nombre d'entre nous ne sont guère ou pas informés de leurs droits par l'employeur Orange. Il en est ainsi de la remise de 10% aux retraités sur les abonnements d'Orange (Fixe, Mobile et Internet) Il est très difficile voire impossible aujourd'hui d'obtenir cette remise, encore faut-il savoir qu'on y a droit !

Jusqu'au 31 décembre 2020, il suffisait d'être inscrit au CCUES d'Orange à qui on formulait la demande d'accès au Kiosque Retraités et obtenir ainsi la remise...

Aujourd'hui, lorsqu'on s'adresse au Kiosque (Lien :

<https://monkiosqueretraites.orange.fr/>), on nous demande un code à demander au CCUES ; le CCUES répond qu'il ne le délivre plus depuis fin 2020 et demande de s'adresser directement au Kiosque...

**On tourne en rond et donc
IMPOSSIBILITÉ d'ACCÈS.**



Des retraités ont fait des requêtes à Stéphane Richard qui répond « Depuis le 1^{er} janvier 2020, tout nouveau retraité peut bénéficier... d'une remise de 10% sur un abonnement de son choix. Les retraités partis à la retraite avant le 1^{er} janvier 2020 avaient la possibilité de demander à bénéficier de la remise selon les modalités précédentes jusqu'à fin décembre 2020. En l'absence de démarche de leur part, ils ne bénéficient d'aucune remise. »

QUEL MÉPRIS !

La Direction d'Orange feint d'avoir oublié que ce sont les salariés qui créent ou les retraités qui ont créé la richesse dans l'entreprise. Les retraités ont consacré la moitié de leur vie à produire ces richesses. Ils ont cotisé toute leur vie de salarié pour avoir le droit de bénéficier d'une pension qui réponde à leurs besoins de vie à la retraite et d'une protection sociale de qualité

**Un retraité parti il y a
10 ans, 5 ans ou 1 an
doit pouvoir bénéficier du
kiosque retraité.**

**Le temps n'efface pas
le fait d'avoir été salarié
des PTT puis France
Télécom ou Orange.**

**Orange connaît tous ses
anciens salariés et doit
donc leur proposer
l'inscription au kiosque
retraité qu'ils prennent
leur retraite aujourd'hui
ou qu'ils l'aient prise il y
a 1 an, 5 ans ou 10 ans.**

L'Union Fédérale Retraités CGT FAPT a demandé audience à la Direction d'Orange où nous évoquerons ce sujet et d'autres, aujourd'hui l'objet de tracts, pétitions ou requêtes :

- L'indexation des pensions sur le point d'indice et le salaire des actifs avec le dégel et la hausse du point d'indice,
- Les réformes indiciaires et statutaires répercutées sur les pensions et la rétroactivité du PPCR,

- La portabilité de la complémentaire santé au même tarif que les actifs, avec la même participation de l'employeur au départ et tout au long de la retraite,
- Le retour à l'envoi du bulletin de pension papier à domicile.

**CONTINUONS la SIGNATURE des PÉTITIONS et REQUÊTES SUR CES EXIGENCES
DÈS AUJOURD'HUI, FAISONS du VENDREDI 1^{er} OCTOBRE,
une grande journée nationale
de MOBILISATION et de MANIFESTATIONS des RETRAITÉS
dans toute la France**